



**MAIRIE**  
**64 290 LASSEUBE**

Tél : 05.59.04.22.67  
Fax : 05.59.04.24.34  
e-mail : mairie@lasseube.fr

Lasseube, le 14 juin 2013

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

**Objet** : Réunion du Conseil Municipal n°04/2013

**P.J.** : PV de la séance n° 03/2013

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra  
**le jeudi 20 juin 2013 à 20h30 à la Mairie de Lasseube.**

Les remarques et demandes de modifications sur le compte rendu joint à cette convocation devront être effectuées par écrit 48 heures avant la séance.

La séance débutera par une présentation par Monsieur DION, Directeur de La Poste, de la réorganisation de La Poste de Lasseube.

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. Chemin Priou: signature de l'acte notarié,
2. Terrain Cluzant: signature de l'acte notarié et bail rural,
3. Subventions aux associations,
4. Accueil de Loisirs Sans Hébergement été 2013: embauche d'animateurs,
5. Finances publiques : achats et travaux sans délibérations,
6. Questions diverses.

**Le Maire,**

**Jean-Louis VALIANI**

**COMPTE RENDU****DE LA SEANCE 04/2013 DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 20 juin 2013 à 21h**

Convocation : 14 juin 2013

L'an deux mil treize et le vingt du mois de juin le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

**Présents** : Joëlle FABRE, Michèle CAZADOUMECQ-COGES, Rachel MONTET, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS, René BOURDET-PEES, Rachel CAZALET, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Henri LAGREULA, Davis LAMPLE, Murielle LAURENT, Michel SALLENAVE, Alain TUCQ

**Absents ayant donné pouvoir** :

Patrick PORTATIU-CAMBUSSET qui a donné pouvoir à Jean-Louis VALIANI, Emmanuel COPPIN qui a donné pouvoir à Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS, Anne-Sophie DUFOSSÉ qui a donné pouvoir à Rachel CAZALET,

**Absents excusés**: Yves BORDENAVE, Félix REBOLLE-LABORDE

**Secrétaire de séance** : Joëlle LACAZETTE-JACOB

Monsieur Le Maire demande qu'une minute de silence soit respectée en mémoire de Marie-France SERRAMOUNE, correspondante de presse de La République et très impliquée dans le tissu associatif lasseubois.

Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le point n°5 : **LOCATION PRESBYTERE**

**I – VOIRIE : CHEMIN PRIOU: SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE**

Le Maire rappelle la délibération du 29 mars 2012 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'acquérir une portion du chemin Priou.

Il propose au Conseil municipal d'acquérir de gré à gré 28a 10ca auprès de la SCI TERRE ET PIC, au prix de 0,55€/m<sup>2</sup>, soit 1 545,50 €.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de signer l'acte notarié auprès de Maître DUC, Notaire à Oloron Sainte Marie.

Il précise que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de gré à gré 28a 10ca auprès de la SCI TERRE ET PIC, au prix de 0,55€/m<sup>2</sup>, soit 1 545,50 €,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié avec la SCI TERRE ET PIC auprès de Maître DUC, Notaire à Oloron Sainte Marie,

PRECISE que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de la Commune.

**VOTES : 17****POUR : 17****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**



## **II – DOMAINE ET PATRIMOINE: ACHAT DU TERRAIN DE MADAME CLUZANT**

Le Maire rappelle la délibération du 17 janvier 2013 par laquelle le Conseil municipal l'a autorisé à engager les démarches pour l'achat du terrain destiné à recevoir la cuve de stockage de propane installée par TOTALGAZ, dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

La division parcellaire ayant été déposée par Madame CLUZANT, propriétaire du terrain, il propose au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée section AS n°434 d'une surface de 3ha 54a 41ca, au prix de 5 000 €/hectare, et de l'autoriser à signer l'acte notarié auprès de Maître MATTEI, Notaire à Pau.

Il précise que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de la Commune.

En outre, le Maire informe le Conseil municipal que la parcelle étant actuellement exploitée, un bail rural sera conclu après la vente, entre la Commune et l'exploitant.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AS n°434 d'une surface de 3ha 54a 41ca au montant de 5 000 €/hectare, soit 17 720,50 €.

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître MATTEI, Notaire à Pau,

PRECISE que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de la Commune.

**VOTES : 17**

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

## **III – FINANCES LOCALES - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2013**

Le Maire donne lecture des propositions de subventions établies par la commission socio-culturelle pour l'exercice 2013, au regard des dossiers remis par les associations :

ASSOCIATION	2013
APEEL	300,00
ASS BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	20,00
ASS DONNEUR DE SANG	100,00
ASS L'ARECREEE	300,00
ASS LES RESTO DU COEUR	120,00
ASS LOS SEUVETONS	1 250,00
ASS LOS SEUVETONS ECOLE DE MUSIQUE	250,00
ASS PECHE ET PIS DES BAISES	120,00
BIBLIOTHEQUE CENTRE CULTUREL	1 300,00
CLUB SECONDE JEUNESSE	400,00
COMICE AGRICOLE LASSEUBE	450,00
COMITE DES FETES	1 600,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	120,00
FOYER RURAL CYCLO	160,00
FOYER RURAL CYCLO SUBV EXCEPTIONNELLE	350,00
FOYER SOCIO EDUCATIF	400,00
LASSEUBE HAND BALL	4 000,00
LES COQS	400,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 330,00

ASSOCIATION	2013
PREVENTION ROUTIERE	50,00
LA BOULE LASSEUBOISE	160,00
QUILLES DE NEUF	160,00
SCL RUGBY	4 000,00
SECTION PELOTE	2 600,00
SECOURS CATHOLIQUE	120,00
SECOURS POPULAIRE	120,00
STE DE CHASSE LASSEUBOISE	150,00
STE DE CHASSE LA BAÏSE	150,00
STE DE CHASSE LA BAÏSE SUBV EXCEPTIONNELLE	200,00
FCPE	300,00
SANTE ART ET NATURE	100,00
FRANCE ALZHEIMER	50,00
SKI CLUB ARTOUSTE	50,00
HANDISPORT	50,00
<b>TOTAUX</b>	<b>21 230,00</b>



Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions présentées ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2013.

**VOTES : 17                  POUR : 17                  CONTRE : 0                  ABSTENTION : 0**

#### **IV - JEUNESSE : RECRUTEMENT D'ANIMATEURS EN CDD POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES VACANCES D'ETE 2013 - TARIF DES CAMPS**

##### **RECRUTEMENTS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'emplois d'adjoints d'animation non permanents à temps complet pour assurer l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'été 2013, qui accueillera les enfants du 9 juillet au 28 août 2013.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 297 de la fonction publique.

Ces emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Le fonctionnement du Centre de Loisirs nécessite:

- 8 d'emplois d'adjoints d'animation non permanents à temps complet du 8 juillet au 4 août 2013
- 1 emploi d'adjoint d'animation non permanent à temps complet pour la semaine du 29 juillet au 4 août 2013 (encadrement du camp)
- 4 emplois d'adjoints d'animation non permanent à temps complet du 5 août au 28 août 2013
- 1 emploi d'adjoint d'animation non permanent à temps complet pour la semaine du 19 au 25 août 2013

##### **TARIFS DES CAMPS**

Le Maire explique que trois camps sont proposés aux enfants cet été. Il propose au Conseil municipal de valider les tarifs étudiés par l'équipe d'animation.

- camp voile du 9 au 12 juillet: 140 €
- camp montagne du 29 juillet au 1er août: 150 €
- camp multi activités à Labenne du 5 au 7 août: 100 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** la création des emplois non permanents à temps complet d'adjoints d'animation représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne énumérés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** - que ces emplois sont dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 297 de la fonction publique,
  - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- **ADOpte** les tarifs des camps ci-dessus proposés par le Maire

**VOTES : 17                  POUR : 17                  CONTRE : 0                  ABSTENTION : 0**

**V - DOMAINE ET PATRIMOINE: LOCATION DU LOGEMENT DU PRESBYTERE**

Le Maire explique qu'il a accepté une demande de relogement d'urgence d'une famille au presbytère à partir du 28 mai 2013 pour trois mois.

Le montant du loyer est fixé 500 € par mois, avec versement d'une caution équivalant à un mois de loyer.

La locataire s'acquittera à la fin du bail de la participation correspondant à sa consommation d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de louer à Madame DOASSANS Charlotte, aux fins d'habitation principale, le logement meublé situé au presbytère, rue de la République,

**FIXE**

- à trois mois, du 28 mai au 27 août 2013, la durée de la location,
- à 500 € le montant mensuel du loyer.

**APPROUVE** le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat.

**VOTES : 17****POUR : 17****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****VI - : FINANCES PUBLIQUES : FINANCES LOCALES : DECISIONS DU MAIRE  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE POUR LES MARCHES  
PASSES SANS FORMALITES PREALABLES INFERIEURS A 3000 € HT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 05 mai 2010,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes:

- Entreprise LOUSTAU: travaux électriques salle polyvalente	1 950,42 €
- MEUBLES MIRO: fenêtre et vantaux ancien presbytère	1 937,52 €
- SIEP Gave et Baïses: renouvellement poteau incendie	4 021,58 €
- Carrières de Coustey: fournitures de voirie	4 657,56 €
- Isola Sud-Ouest: isolation combles mairie	306,02 €
- PROMOCASH: achat deux friteuses	858,73 €
- Entreprise Forcade: travaux de voirie	6 123,52 €
- Ets Lanneretonne: achat débroussailluse	1 584,50 €
- Béarn Enrobés: fournitures de voirie:	236,11 €
- Euralis Distribution: achat jardinières mairie	2 093,00 €



## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements de la Présidente de l'Arécrée Maryse LABORDE pour la participation de la municipalité lors de la venue d'Yves COPPENS.
- Monsieur le Maire lit deux courriers de Monsieur le sous-préfet concernant la demande de la DETR de la salle polyvalente
- Réseau Gaz : DICT entre juillet et septembre 2013

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.**